



Séance du 17 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 11 décembre 2024
Date d'affichage : 24 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – C. LAMBOLEY – S. LAMBERT – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : T. SEGUIN donne pouvoir à Y. TESTON – C. HOTTINGER donne pouvoir à R. KIFFER – P. PARISOT donne pouvoir à S. LAMBERT – G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT – V. TRARI MEDJAOUI donne pouvoir à B. PY – T. SCHLUMBERGER donne pouvoir à M. JACOBBERGER – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH – P.E. PHEULPIN donne pouvoir à S. TETOT

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – D. RANOUX

Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2024/12/104

Acquisition parcelles E 105 – 107 – 243 – 245 et AP 2

La commission propose d'acquérir les parcelles E105, E107, E243, E245 et AP2 pour un montant de 6 000 €.

E105	5a 80ca	0.30 €/m2 = 175 €
E107	35a 00ca	0.30 €/m2 = 1050 €
E243	15a 10ca	0.40 €/m2 = 600 €
E245	8a 00ca	0.30 €/m2 = 240 €
AP2	29a 66ca	0.30 €/m2 = 890 € +peuplement 3045 € = 3 935 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à acquérir les parcelles E105, E107, E243, E245 et AP2 pour un montant de 6 000 €.
- **PRECISE** que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

